

Séance du 8 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 8 septembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Philippe Merlet, Maire.

Présents : M. Romain Poezevara, Mme Nathalie Massot, M. Guillaume Delahaye, Mme Sabine Le Manach, Mme Natacha Burnet, Mme Fabienne Monteiro, Mme Laurence Létuvé, Mme Isabelle Chiron, M. Xavier Gence, M. Patrick Toutain, M. Geoffrey Osternaud.

Excusés : M. Xavier Gence (pouvoir à M. Alexandre Maisons), Mme Amélie Merel (pouvoir à Mme Fabienne Monteiro)

Secrétaire de séance : Mme Nathalie Massot

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil précédente

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

Remarque de M. Gence après lecture du compte-rendu : « M. Gence fait remarquer qu'il a omis de parler des nuisances de l'avion voltigeur, lorsque le sujet a été abordé. Il serait nécessaire de faire modifier les créneaux d'entraînement, car ils sont souvent peu adaptés pour la tranquillité des populations à proximité des zones de voltige ».

Adhésion à Territoire d'Energie

M. le Maire : pour pouvoir bénéficier des services de Territoire Energie, la commune doit adhérer à ce service. Ce service peut nous accompagner dans les études souvent très techniques. Ils peuvent aussi, aider dans le montage des dossiers de subventions, dans les études d'installations de nouveaux moyens énergétiques : Pompe à chaleur (PACs), panneaux solaires, maîtrise énergétique (changement des candélabres par exemple avec aides possibles), etc.

Pour nos travaux prévisionnels d'enfouissement des réseaux « Rue du Vivier », Ils peuvent nous aider à gérer l'enfouissement des réseaux, coordonner les travaux, aider dans les audits et monter les dossiers de subventions.

Vous avez tous reçu les documents pour cette adhésion.

Le montant de cette adhésion est de 1€ par habitant soit : 958 €. C'est un coût, mais cela peut nous éviter de passer à côté de subventions.

M. Toutain : C'est effectif à quelle date ?

M. le Maire : 1^{er} janvier 2027, mais la prise en compte du dossier « Rue du Vivier », peut être rapide en 2026 et le service peut s'occuper de l'étude et la préparation du dossier pour qu'il soit prêt pour février 2027.

M. Maisons : Il faut déposer les dossiers avant février 2027 pour les travaux de 2028.

M. Toutain : Ils font les diagnostics énergétiques pour les bâtiments communaux ?

M. le Maire : oui, mais les anciens diagnostics peuvent être pris en compte, ce qui peut alléger la charge, si ceux-ci ne sont pas trop anciens.

Le conseil vote, à l'unanimité l'adhésion au service Territoire Energie.

Modification de délibération Cellnex

M. le Maire : nous avons déjà délibéré pour la cession en usufruit de la parcelle du pylône à Blévy. Mais nous devons modifier la délibération car la société souhaite voir apparaître le nom complet de celle-ci, soit CELLAND ESTATE MANAGEMENT France, ainsi que les servitudes de passage, servitude d'accès et de tréfonds.

Le conseil vote à l'unanimité pour la modification de la délibération.

Participation communale au Fonds de solidarité pour le logement

M. le Maire : le fond de solidarité pour le logement et un fonds qui aident des personnes dans le besoin à accéder à un logement décent. Comme depuis des années il est demandé une participation de 3€/logement social soit 42€ pour la commune.

Le conseil vote à l'unanimité la participation de la commune.

Fonds de concours de l'Agglo

Exceptionnellement cette année le fond de concours de l'agglo propose la constitution d'un dossier de demande de subvention en septembre (habituellement, 15 décembre et 15 juin).

Ce dossier doit être déposé avant le 15 septembre. La commune a droit à 35 000 € à consommer pendant ce mandat. Pour y avoir droit, il faut un devis de 4 000€ minimum et que la commune finance à hauteur d'au moins 20% le projet.

M. le Maire propose un dossier de complément d'installations électriques dans l'école de Blévy, dans l'école de Maillebois et dans la salle des fêtes de Dampierre.

Le devis s'élève à 5364€, le fonds de concours prendrait 2682€ en charge.

Avec ces travaux, les installations électriques dans l'école de Blévy et la salle des fêtes de Dampierre seront totalement terminées.

M. Osternaud : on aurait d'autres demandes pour le fonds de concours ?

M. le Maire : Oui, mais ce sont des dossiers plus complexes. L'accès PMR à l'école de Blévy. On a un devis à 21 000€, on doit pouvoir trouver moins cher !

Mme. Létuvé : l'accès doit obligatoirement être en dur (béton) ?

M. le Maire : non, mais il faut un accès pérenne et facile à mettre en œuvre.

M. Maisons : effectivement, on doit trouver moins cher.

Le conseil municipal donne procuration à M. le Maire pour signer le devis et les demandes de subventions.

Chantier de la Cantine à l'école de Maillebois

La CAO s'est réunie le 3 septembre en présence de l'architecte M. Vincent pour aborder le choix des différentes entreprises et les points de négociation pour se rapprocher au plus près du budget initial.

Pour rappel : le CAUE avait réalisé une estimation du budget en 2021. Des subventions ont été demandées en décembre 2023 sur la base de l'estimation de 165 000€ de 2021. Il a donc été accordé à la commune :

30 000€ pour le FDI

49 500€ pour le DETR

85 000€ à charge pour la commune, aujourd'hui, on est plus sur 120 000/130 000€.

La CAO a travaillé avec M. Vincent pour le choix des entreprises et la renégociation sur certains lots. On espère n'avoir besoin que de 100 000/110 000€.

Des emprunts se terminent, la commune peut absorber un surcoût, mais il n'est pas utile de dépenser plus que nécessaire et des négociations sont en cours pour revoir certains devis à la baisse sans perdre sur la qualité.

Lot 1 : maçonnerie : 1 seule entreprise a répondu mais une négociation sur le prix a été demandée.

Lot 2 : Couverture : 1 société a été retenue

Lot 3 : Serrurerie : 1 société a été retenue

Lot 4 et 5 : Menuiseries intérieures et extérieures : 1 même entreprise pour les 2 lots, une négociation sur le prix est en cours

Lot 6 : Isolation et plâtrerie : 1 entreprise retenue mais chère. Le concurrent a été jugé peu fiable car très petite entreprise. Une négociation sur le prix et la qualité des matériaux est demandée. Le devis a été réalisé avec des matériaux plus haut de gamme que demandé.

Lot 7 et 8 : Chappe et faïences : 1 même société retenue pour les 2 lots

Lot 9 et 10 : Sols souples et Peintures : 1 même société retenue pour les 2 lots

Lot 11 : Courants forts et faibles : une entreprise, avec qui nous avons l'habitude de travailler, a répondu sur une partie seulement du projet. Nous lui demandons de répondre sur la totalité des items du devis.

Lot 12 : Plomberie et chauffage : les sociétés proposent des services différents. Notre projet a changé (suppression du plancher chauffant, 2 pompes à chaleur (PACs réversibles) pour climatiser et chauffer les locaux et associer un contrat de maintenance au devis), nous leur demandons de bien répondre comme demandé pour pouvoir comparer les devis.

M. Vincent doit revenir vers nous avec les nouveaux devis. Il faudrait que le Conseil valide le choix des entreprises courant septembre afin que les travaux les plus bruyants commencent dès les vacances de la Toussaint.

Un Conseil municipal sera convoqué très rapidement courant septembre.

M. Poezevara : l'architecte a-t-il envoyé les fiches techniques des nouveaux produits isolants ?

M. le Maire : Non

Commissions Agglo :

M. le Maire : vous avez reçu les documents pour les différents postulats au niveau des commissions de l'agglo. Ce mandat permet à des conseillers autres que le maire d'assister à chaque commission avec un pouvoir délibératif et de vote.

Je vous propose les postes suivants :

Développement économique, tourisme, emploi et formation

Suppléant Titulaire : L. Létuvé

Eau potable, milieux aquatiques et transition écologique

Suppléant Titulaire : X. Gence

Suppléant : N. Massot

Habitat, cohésion sociale et sécurité

Suppléant Titulaire : L. Létuvé

Suppléant : G. Osternaud

Collecte et traitement des déchets, assainissement et gestion des eaux urbaines

Suppléant Titulaire : I. Chiron

Suppléant : N. Burnet

Mobilité

Suppléant Titulaire : P. Toutain

Suppléant : N. Burnet

Aménagement et projets communautaires

Suppléant Titulaire : A. Maisons

Suppléant : G. Delahaye

Petite enfance, enfance, jeunesse, famille et vie sociale

Suppléant Titulaire : S. Le Manach

Suppléant : F. Monteiro

Culture et Sport

Suppléant Titulaire : G. Osternaud

Suppléant : A. Mérel

Le Maire est systématiquement titulaire. Il a la possibilité de s'excuser, au profit du suppléant titulaire.

Mme. Massot : qui a le droit de vote ?

M. le Maire : le titulaire et le suppléant titulaire. Le suppléant ne peut pas voter.

Informations diverses :

PLU

M. le Maire : avant la période estivale, je vous avais consulté pour avoir votre avis concernant le projet de modification de notre PLU. Vos réponses ont été favorables.

Une commande publique de l'agglo doit être mise en place pour ce type de modification et cela pour les communes qui souhaitent des évolutions. Aussi je vous demande officiellement votre position afin que l'on envoie un mail à l'Agglo sur la position du conseil sur cette demande de modification.

M. Osternaud : vue les aberrations, c'est une bonne chose !

M. Maisons : encore faut-il pouvoir les modifier.

M. le Maire : il va falloir communiquer pour que les habitants soient réactifs.

Mme Massot : difficile d'intéresser les gens sur un tel sujet... sauf s'ils ont un projet !

M. le Maire : exemple de points bloquants. Une ferme en zone agricole : la destination ne peut pas être changée, donc il est impossible de réhabiliter les bâtiments agricoles. Les grands jardins sont souvent non constructibles alors qu'ils pourraient être divisés. Il y a beaucoup de travail !

Le conseil valide le besoin de modification du PLU. Un mail officiel sera envoyé.

Réseau 2G et 3G

M. le Maire : nous avons reçu une note sur l'arrêt des réseaux cuivre 2 G et 3 G, la date prévisionnelle est sur 2028. Il est nécessaire de communiquer sur cet arrêt et répertorier les habitants qui utilisent le réseau cuivre. Ce réseau est encore utilisé pour la télésurveillance, les montres pour les anciens (bip).

Une information va circuler sur Panneau Pocket et à l'affichage.

En parallèle, le CCAS va contacter différents opérateurs pour avoir des informations sur le simple service téléphonique par fibre et cela surtout au profit de nos anciens.

Travaux à Chennevières et rue de Baronval

M. le Maire : les travaux de voirie sur la petite route à Chennevières et rue de Baronval à Blévy sont quasiment terminés. Concernant la route la Petite Route, nous devons refaire un regard d'évacuation des eaux pluviales, le matériel est acheté. Les travaux pour l'installation des feux « Récompense » ont un léger retard dû à un souci de déclaration administrative de position. ELI28 et l'AD2I traitent.

CTPS NOEL

M. le Maire : le 17 septembre, des professionnels de santé du CPTS NOEL (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nord-Ouest Eure et Loir, se réuniront à la salle des fêtes de Maillebois.

AGGLO

M. le Maire : une réunion sur la gestion des eaux pluviales, avec les services de l'agglo, aura lieu le 23 septembre.

Logements vacants

M. le Maire : nous avons reçu une information sur une taxe pour les habitations vacantes. Notre commune n'est pas concernée.

Arrêté

M. le Maire : nous avons reçu une demande de l'agglo demandant que la maire rédige un arrêté pour conserver son pouvoir de police administrative.

Gens du voyage

M. le Maire : des gens du voyage sont arrivés à Blévy près du stade à côté des vestiaires. Ils doivent repartir samedi 12 à 14h00. Des bacs pour les ordures sont mis à disposition par l'Agglo.

Les commissions :

M. le Maire : nous devons programmer une commission ANIMATION pour organiser le repas d'automne. Date prévisionnelle le 25 octobre ; le prestataire est réservé.

Age des bénéficiaires : 65 ans dans l'année.

De même nous devons programmer :

Une commission travaux pour commencer à travailler sur le budget travaux 2027 : 26 octobre à 18 h 00

Une réunion CCAS : 1^{er} octobre à 19 h 00

Une commission communication : 5 octobre à 19 h 00

Vœux du maire : 15 janvier 2027 à 19 h 00

Prochain conseil : 27 octobre 19h45

Sénatoriales : le 27 septembre (un rappel est fait aux grands électeurs)

Travaux d'entretien

Les travaux d'entretien des espaces verts, des rues et des trottoirs reprennent.

Personne n'est oublié, aucun hameau n'est oublié, aucun lieu n'est oublié.

Seulement il n'y a au sein de la commune que deux employés et ils ne peuvent pas être partout à la fois. Il faut que les administrés soient patients.

Tour de table

Mme Létuvé : un habitant de Blévy propose un aménagement paysager sur le square, autour du ponton, difficile à entretenir car en pente. Il note aussi qu'un enfant pourrait se glisser sous la structure et se blesser. Il propose donc d'implanter des Miscanthus qui couvriraient le sol et limiteraient la pousse des orties, bloqueraient le passage et permettraient d'utiliser leur paille lors du broyage annuel de la plante pour couvrir le sol et ainsi éviter le salissement. Il estime le coût d'achat des plantes à moins de 100€.

M. Le maire : idée retenue

Mme Monteiro : Mr Dejenne a signalé un problème de vitesse des voitures dans Fouville dans un mail, il n'a pas eu de réponse

M. Le maire : oui, à faire. On va faire un rappel des limitations de vitesse, mais cela ne concerne pas forcément des habitants. Voir la possibilité de mettre un panneau de limitation.

M. Poezevara : est-il possible de mettre un miroir pour sortir de la rue du Moulin du Pré, dans la rue du Vieux Pont ? Des voitures stationnées gênent la visibilité.

M. le Maire : On a un problème de stationnement dans cette rue, il sera à revoir au moment des travaux sur la STEP.

M. Poezevara : toiture de l'ancienne MAM et du préau : il y a un trou, les tuiles glissent.

M. Poezevara : les parents d'élèves souhaitent avoir un contact mail avec la référente, comment procèdent-ils ?

M. le Maire : ils envoient à la Mairie qui fera suivre.

M. Maisons : le comité des fêtes est-il toujours en activité ?

M. le Maire : une réunion va être mise en place avec toutes les associations. Nous leur demanderons un calendrier prévisionnel de leurs activités. Nous devons rédiger un cahier des charges pour les associations qui demandent une subvention. Pour le moment, aucun contact avec le comité des fêtes.

M. Osternaud remercie les gens qui ont participé aux festivités du 14 juillet. Le repas était bon, les retours étaient corrects et les participants contents. Le feu d'artifice n'a pas été tiré, il est stocké. Il remercie aussi les sapeurs-pompiers pour leur travail cet été sur la commune et pose la question des possibilités qui existent pour améliorer notre défense face aux feux. Fonds de concours ? Quels investissements ?

M. le Maire : à rediscuter au moment du budget

M. Osternaud : précise aussi que les permanences des maires délégués ont été prévues, les dates restent à fixer, courant octobre.

M. Toutain : circulation rue de Dampierre à Maillebois, rue interdite, sauf aux riverains (ils sont 6 !) Tous les habitants ne sont pas des riverains !

M. le Maire : un rappel va être fait aux habitants.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 30.